

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Gérard SBAGIA - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Joël DUTTO représenté par Patrick MAGRO - France GAMERRE représentée par Sabine BERNASCONI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mourad KAHOUl représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Gilles PAGLIUCA représenté par Robert HABRANT - Guy PONTOUS représenté par Corinne LEGAL - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-luc BENNAHMIA - Olivier BLANC - Pascal CHAIX - Bernard GIRAUD - Fabrice JULLIEN-FIORI - Christophe MADROLLE - Daniëlle MILON - Christel SIMONETTI-ACHARD.

VOI 002-1241/03/09 CC

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

VOI 002-1241/03/09 CC

**■ Opérations Circulation : aménagements, modernisation et grosses réparations des installations de signalisation tricolore ; achat de matériel ; études de circulation - Affectation d'autorisations de programme
DICIR 09/2940/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Au budget primitif 2009, il est inscrit une Autorisation de Programme d'Investissement de 2 210 000 euros sur la sous-politique C360 «Circulation».

Cette Autorisations de Programme destinée à couvrir les besoins de la Direction de la Circulation pour l'année 2009, sera affectée au programme prévisionnel constitué des quatre opérations ci après :

N° OPERATION	Libellé	AP NOUVELLE 2009
	Opérations nouvelles	
PREV 19	Mise en place d'un dispositif de signalisation dynamique du trafic	400 000
PROJET / 0448	Aménagement de zones 30 et de zones de rencontre	1 000 000
PROJET / 0916	Gestion centralisée du trafic - Extension du réseau	600 000
PREV 7	Etudes de circulation	210 000
	Total	2 210 000

- Mise en place d'un dispositif de signalisation dynamique du trafic :

Dans le cadre de l'exploitation des tunnels, ainsi que du PC de régulation des feux tricolores, aucun dispositif de signalisation n'existe pour informer les automobilistes des perturbations du trafic (pannes ou accidents) dans les tunnels, ainsi que des fermetures de ces ouvrages.

La Police et la Préfecture nous ont fait part de leur souhait de pouvoir disposer d'une information aux usagers.

Il est donc proposé la mise en place d'un dispositif de Panneaux à Messages Variables (PMV) informant les usagers suffisamment en amont, afin qu'ils puissent choisir un itinéraire de substitution, et qu'ils ne se dirigent pas vers les accès aux tunnels.

Ceci pourrait aussi servir à informer les usagers des conditions de trafic de certains axes, ainsi que des estimations des temps de parcours.

- Etudes de circulation :

Les études d'aménagement des conditions de circulation sont actuellement réalisées en quasi intégralité par les agents du service Etudes.

Afin de pouvoir réaliser des études plus conséquentes et plus nombreuses, un marché d'études à bons de commandes a été rédigé. La procédure d'appel d'offres ouvert va être lancée prochainement .

Il est donc proposé, afin de financer ce marché, de reconduire l'opération votée en 2004 (N° 2004/00079) pour la réalisation d'études.

VOI 002-1241/03/09 CC

- Aménagement de zones 30 et de zones de rencontre :

Il s'agit de la reconduction de l'opération existante N° 2003/00147.

Afin d'améliorer les conditions de sécurité dans les parties de voies très urbaines où la vitesse des véhicules est le principal facteur d'insécurité, de nombreuses "zones 30" ont été créées.

La notion de zone 30 ne comporte pas seulement la limitation de vitesse, mais aussi et surtout, des aménagements destinés à inciter ou contraindre les automobilistes à respecter la limitation.

Les cyclistes y sont désormais autorisés dans les 2 sens de circulation, sauf dispositions contraires.

Le nouveau décret du 30 juillet 2008 relatif au "Code de la rue" a instauré la notion de "zone de rencontre", limitée à 20 km/h, où le piéton est prioritaire. Ces zones doivent être aménagées pour un usage piéton, où la voiture est acceptée.

Le décret prévoit aussi que les collectivités doivent mettre en conformité les zones 30 existantes avant le 1er juillet 2010 (principalement les doubles sens cyclables, et les prises d'arrêtés).

- Gestion centralisée du trafic - Extension du réseau :

La Direction de la Circulation gère environ 870 carrefours à feux. 340 d'entre eux, situés sur les axes principaux Marseillais sont raccordés au Poste Central de Régulation (PCR). Outre le transfert d'informations sur le fonctionnement, et le pilotage des carrefours par ordinateur, ceci permet de développer l'information trafic sur le site internet.

Il convient d'augmenter régulièrement le réseau raccordé au PCR, et notamment au niveau des communes afin de pouvoir améliorer la maintenance de nos installations, et les conditions de trafic.

L'opération consiste en la création de postes de mesure supplémentaires, au raccordement des carrefours au réseau par modem radio ou liaison filaire, et en la pose de caméras supplémentaires de vidéosurveillance.

La fourniture et la pose sont réalisées à l'aide de marchés à bons de commande existants. Les raccordements, paramétrages et réglages sont réalisés par le service Exploitation Trafic.

Il s'agit de la reconduction de l'opération I221301.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2009, approuvant une Autorisation de Programme totale de 2 210 000 € pour la sous-politique C360

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation des opérations ci-après,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est affecté aux opérations ci-après un montant de 2 210 000 euros d'Autorisation de Programme :
Sous politique C360
« Circulation »

N° OPERATION	Libellé	AP NOUVELLE 2009
PREV 19	Mise en place d'un dispositif de signalisation dynamique du trafic	400 000
PROJET / 0448	Aménagement de zones 30 et de zones de rencontre	1 000 000
PROJET / 0916	Gestion centralisée du trafic - Extension du réseau	600 000
PREV 7	Etudes de circulation	210 000
	Total	2 210 000

Article 2 :

Les Crédits de Paiement affectés à ces opérations seront inscrits au Budget 2009 et suivants – Natures 2031, 2152 , 2315, 2158 et 21578 – Fonctions 821, 822 ; sous-politique C360.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
et aux grandes infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI